CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E150748** **VALABLE JUSQU'AU** **04/02/2027**

ÉDITÉ LE 23/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/12/2024

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 430404913RC47

Siret : 430 404 913 00039

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 0018645 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6005234404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6005234404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : BAYLET BERNARD

110 RUE DE TERREFORT
47240 LAFOX

Téléphone : 05 53 68 53 55 **Fax :**

Portable : 0683121055

Responsabilité légale :
BAYLET BERNARD-HENRI GÉRANT / BAYLET BERNARD CO-GÉRANT / BAYLET DAMIEN FLORIAN CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : peinture@baylet-bernard.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 727 018 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	25	25/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/04/2026 09:20

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025